

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CURE D'ALCOOL

Par Profil supprimé Postée le 07/12/2016 02:03

Bonjour je voudrais savoir ma mère bois beaucoup et quand je veut prendre la bouteille ou que je lui dit d'arrêter elle devient agressif elle boit et elle a du mal à s'arrêter jusqu'à elle dort n'importe où ou qu'elle se scarifie le bras ou qu'elle prend des médicaments et je lui est parlé de faire une cure mais elle veut pas je voulais savoir comment faire pour lui faire une cure et si je peut la faire rentrer sans sont autorisation. Cordialement

Mise en ligne le 07/12/2016

Bonjour,

D'après ce que vous nous dites, votre mère semble dans une grande détresse et cette situation ne doit pas être facile à vivre pour vous au quotidien.

Pour répondre tout d'abord à votre question, on ne peut pas faire entrer quelqu'un en cure contre sa volonté, tout simplement car cela ne fonctionnerait pas : pour arrêter de boire, il faut dans un premier temps le vouloir.

Vous pourriez par contre lui conseiller de rencontrer quelqu'un pour parler de ses difficultés, sans pour autant être hospitalisée. Les CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) sont des lieux où elle pourrait rencontrer des professionnels des addictions pour des rendez-vous (médecin, psychologue,...) de manière confidentielle et gratuite. Vous trouverez en lien ci-dessous une adresse dans votre ville que vous pouvez lui donner.

Toutefois, si vous constatez que votre mère se met gravement en danger, n'hésitez pas à faire le 15 (Samu). Si les médecins estiment eux aussi qu'elle est en « péril imminent », vous pourrez alors demander une HDT (Hospitalisation sur Demande d'un Tiers) afin de la protéger. Sachez néanmoins que cette mesure est temporaire et que cela ne la « guérira » pas de l'alcool.

Enfin, nous vous conseillons de ne pas rester seule avec ces soucis. Nous espérons tout d'abord que vous avez de la famille et / ou des amis à qui parler de tout cela. Nous souhaitons également vous indiquer que les CSAPA accueillent également l'entourage et qu'à ce titre vous pouvez vous aussi bénéficier d'un accompagnement psychologique confidentiel et gratuit. Parler permet souvent de mieux supporter un quotidien difficile.

Nous vous souhaitons bon courage.

Prenez soin de vous,

Cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA ANPAA 41 - ADDICTIONS FRANCE 41

2, rue Sainte-Anne
41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 15 16

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : La CJC du CSAPA Addictions France est assurée au Transfo, 140 Faubourg Chartrain à Vendôme - Vendredi : 13h15 à 16h30

Voir la fiche détaillée